

131848
COMMUNE DE LES CLEES

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DU VILLAGE
DE LES CLEES

Dossier n° 2074
Version du 26.11.2024
PLAREL LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité
Les Clées, le 15.01.2024
Secrétaire
P. B...
Soumis à l'enquête publique
du 22.02.2023 au 23.03.2023
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 05.06.2023 au 04.07.2024
Au nom de la Municipalité
Secrétaire
P. B...
Adopté par le Conseil général
Les Clées, le 26.01.2024
Présidente
M. B...
Approuvé par le Département compétent du
Canton de Vaud
Lausanne, le 07 JAN. 2026
La Cheffe du Département
M. B...
Entré en vigueur le 07 JAN. 2026

LEGENDE
GÉNÉRALITÉS
Périmètre de la localité
Coordonnées moyennes : 2525'500 / 1176'000
Bâtiment existant
AFFECTATIONS
Zone centrale 15 LAT / Secteur de protection du site bâti 17 LAT
Zone affectée à des besoins publics 15 LAT / Aire de transition paysagère
Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
Zone de verdure 15 LAT A
Zone de verdure 15 LAT B
Zone agricole 16 LAT
Zone agricole protégée 16 LAT
Zone de desserte 15 LAT
Zone de desserte 18 LAT
Aire forestière 18 LAT - Islière indicative
Islière forestière constatée (relevée le 23.07.09, le 22.06.2010 et le 20.01.2011 par l'inspecteur forestier)
Limite à 10m des constructions en Islière forestière - à titre indicatif
MESURES DE PROTECTION
Région archéologique - n° identification
Inventaire des voies de communication historiques d'importance nationale - emplacement indicatif
Objets du patrimoine bâti - note 1 au recensement architectural
Objets du patrimoine bâti - note 2 au recensement architectural
Objets du patrimoine bâti - note 3 au recensement architectural
Objets du patrimoine bâti - note 4 au recensement architectural
Objets inscrits à l'inventaire cantonal (INV)
Objets classés monuments historiques (MH)
Espace réservé aux eaux, OEaux art. 41a et c (voir plan annexé "Espace réservé aux eaux")
Zone S2 de protection des eaux - situation indicative
Secteur de restrictions DN1 "GPP" (glissements profonds permanents)
Secteur de restrictions DN2 "GPP + INO" (glissements profonds permanents + inondations)
Secteur de restrictions DN3 "CPB bordure" (chute de pierres et blocs)
Secteur de restrictions DN4 "CPB direct" (chute de pierres et blocs)
MESURES DE CONSTRUCTION
Garantie de la disponibilité des terrains
MESURES D'EQUIPEMENT
Chemins de randonnées pédestres
Itinéraires de mobilités douces et de loisirs
Itinéraire SuisseMobile à vélo

